



Concours externe Inria 2017

Arrêté du 9 juin 2017

Poste « N° AF2 – Chargé de synthèse et de comptabilité générale (h/f)»

Accès au corps des Assistants Ingénieurs

Epreuve du 2 octobre 2017

Note sur 20 – Coefficient 3 – Durée 2 heures

La notation prendra en compte la qualité des réponses, mais aussi la rédaction, la présentation, le style et l'orthographe.

Veillez respecter l'anonymat dans les réponses.

Ne pas omettre de noter votre numéro d'ordre sur les feuilles intercalaires.

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

Certains exercices sont à compléter directement sur le sujet.

Questions diverses et QCM : (6 points)

a) Questions diverses :

1) Donner la définition des termes suivants :

- CAP (charges à payer)
- CCA (charges constatées d'avance)
- PAR (produits à recevoir)
- PCA (produits constatés d'avance)

2) Développer les acronymes suivants :

- LOLF
- GBCP
- SCSP

3) Définir les notions d'Autorisation d'Engagement (AE) et de Crédit de Paiement (CP)

4) Quelles sont les différentes sources de financement d'un établissement public tel qu'Inria?

5) Quel est le montant du budget d'Inria en 2017 ?

6) A quelle fonction publique appartient Inria ?

7) Quelle est l'instruction comptable qui s'applique à Inria ?

8) Qu'entend-on par responsabilité personnelle et pécuniaire de l'Agent Comptable ?

9) Dans le cadre de la dématérialisation des factures, que signifie le sigle CPP?

10) Quelles sont les missions de l'agence comptable au sein d'Inria ?

11) Quelle est la différence entre un acompte et une avance sur salaire ?

12) Un agent titulaire de la fonction publique d'Etat, recruté le 20 janvier peut-il prétendre au paiement d'une avance sur salaire pour le mois de janvier?

b) QCM : A compéter sur le sujet

Affirmation	Vrai	Faux
Inria est un EPN.		
Inria est un EPST.		
Inria est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie.		
Le compte financier produit par l'agent comptable d'Inria est jugé par le CAC.		
Les comptes d'Inria sont certifiés.		
Un compte de charge est toujours débiteur.		
Un compte de produits est toujours créditeur.		
Les comptes de provisions (c/15) sont contrepassés chaque début d'année.		
La durée d'amortissement d'un bien est fixée par décision de l'assemblée délibérante.		
En mode GBCP, l'impact budgétaire est constaté à la prise en charge des demandes de paiement et des titres de recettes.		

1. Exercices :

a) Exercice 1 : (2 points)

Le dirigeant de la société X vous demande de réaliser l'état de rapprochement bancaire en tenant compte des annexes 1 et 2.

- 1) Compléter les documents de l'annexe 1 et 2
- 2) Etablir l'état de rapprochement bancaire au 31 décembre N
- 3) Quel est le solde après rapprochement du compte 512 Banque tenu par l'entreprise X et du compte tenu par la banque ?

Annexe 1 : Journal du compte 512 de la société X

512 Banque

Date	Libellé	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créiteur
01/12/N	Solde initial			1 842,34	
05/12/N	Virement client T	2 483,12			
06/12/N	Chèque n° 65986 fourn. M		1 312,22		
08/12/N	Prélèvement EDF		312,37		
09/12/N	TIP Client C	7 953,46			
12/12/N	Chèque n° 65985 fourn L		324,18		
15/12/N	Virement URSSAF		3 544,86		
18/12/N	Effet remis à l'encaissement	4 657,92			
25/12/N	Virement salaires du mois		10 673,67		
28/12/N	Dépôt d'espèces	3 123 ,78			

Annexe 2 : Relevé bancaire du mois de décembre

Relevé bancaire de décembre				
Crédit Pionnier 14 rue des Mouettes 53210 Soulgé sur Ouette		Entreprise X 14, allée des Goélands 53210 Soulgé sur Ouette		
Extrait de compte au 31 décembre N				
Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
1/12/N	Solde initial			+ 4 325,46
5/12/N	Chèque impayé client Mo	853,67		
8/12/N	Revenu des VMP		125,84	
13/12/N	Chèque n° 65985	324,18		
14/12/N	Virement client S		3 697,52	
16/12/N	Virement URSSAF	3 544,86		
21/12/N	Effet encaissé		4657,92	
25/12/N	Remboursement emprunt (dont 386,72 d'intérêts)	1 167,94		
30/12/N	Frais de tenue de compte	19,90		

b) Exercice 2 : (3 points)

La société Y est une entreprise industrielle ; elle peut être amenée à réaliser des prestations de service.

Elle n'a pas sollicité d'autorisation de paiement de la TVA d'après "les débits".

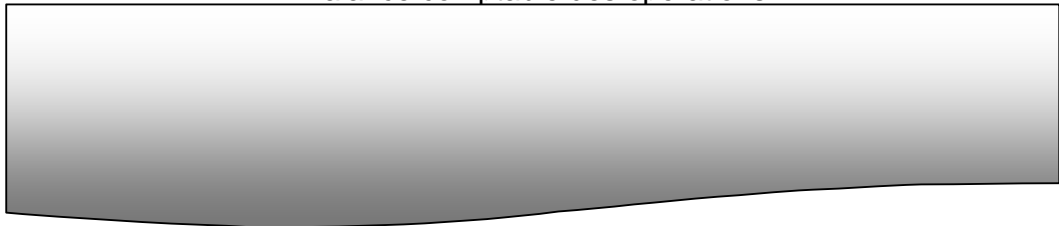
Lorsque le numéro d'identification intracommunautaire est nécessaire, il a été régulièrement fourni.

On précise que toutes les opérations récapitulées sur l'annexe 3 sont soumises au taux normal de TVA.

- 1) D'après les informations figurant dans l'annexe 3 et l'extrait du plan comptable de l'annexe 4, établir la balance comptable correspondante. Pour cela, vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous :

Balance comptable des opérations

-



- 2) En utilisant l'extrait du plan comptable de l'entreprise qui se trouve sur l'annexe 4, présentez la balance des comptes qui serviront à l'établissement de la déclaration de TVA du mois. Que constatez-vous concernant les totaux « Débit » et « Crédit ». Comment pouvez-vous expliquer ces totaux ?
- 3) Indiquer pourquoi la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) figure dans les comptes de la classe 4 (comptes de tiers) et non dans les comptes de la classe 6 (comptes de charge).
- 4) Présentez les écritures nécessaires au journal de la société Y :
 - Fin avril 2017,
 - Lors du paiement réalisé par chèque bancaire le 16 mai 2017.
- 5) Préparez la déclaration de TVA sur l'imprimé CA3 de l'annexe 5.

Annexe 3 : Récapitulatif des opérations d'exploitation du mois d'avril 2017 :

➤ *Ventes de produits finis du mois en euros hors taxes :*

Opérations	Montants
▪ En France métropolitaine	510 253,00
▪ Vers les pays de l'Union européenne	150 000,00
▪ Vers les pays tiers à l'Union européenne	275 500,00

➤ *Achats de matières premières du mois en euros hors taxes :*

Opérations	Montants
▪ En France métropolitaine	190 000,00
▪ En provenance d'Allemagne	60 000,00
▪ En provenance du Canada	20 000,00

➤ *Honoraires hors taxes :*

Opérations	Montants
▪ En provenance d'Allemagne	400,00

➤ *Acquisitions d'immobilisations du mois en euros hors taxes :*

Opérations	Montants	
▪ En France métropolitaine	Matériel industriel	36 000,00
	Véhicule de tourisme	21 200,00
▪ En provenance d'Espagne	Matériel informatique	14 200,00

➤ *Prestations de service vendues du mois en euros hors taxes :*

Opérations	Montants encaissés
▪ En France métropolitaine	86 000,00

Annexe 4 : Extrait du plan comptable de l'entreprise

N° des comptes	Libellés
2154100	Matériel industriel - France métropolitaine
2154200	Matériel industriel - Union européenne
2154300	Matériel industriel - Hors Union européenne
2182100	Matériel de transport - France métropolitaine
2182110	Matériel de transport - France métropolitaine - TVA non récupérable
2182200	Matériel de transport - Union européenne
2182210	Matériel de transport - Union européenne - TVA non récupérable
2182300	Matériel de transport - Hors Union européenne
2182310	Matériel de transport - Hors Union européenne - TVA non récupérable
2183100	Matériel de bureau et matériel informatique - France métropolitaine
2183200	Matériel de bureau et matériel informatique - Union européenne
2183300	Matériel de bureau et matériel informatique - Hors Union européenne
4452000	Etat - T.V.A. due intracommunautaire
4455100	Etat - T.V.A. à décaisser
4456200	Etat - T.V.A. déductible sur immobilisations
4456220	Etat - T.V.A. déductible sur immobilisations - Union européenne
4456600	Etat - T.V.A. déductible sur autres biens et services
4456620	Etat - T.V.A. déductible sur autres biens et services - Union européenne
4457100	Etat - T.V.A. collectée
5120000	Banques
5120004	Banques - Règlement des prestations de services
5140000	Chèques postaux
5140004	Chèques postaux - Règlement des prestations de services
6010100	Achats stockés - Matières premières (et fournitures) - France métropolitaine
6010200	Achats stockés - Matières premières (et fournitures) - Union européenne
6010300	Achats stockés - Matières premières (et fournitures) - Hors Union européenne
6090100	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats - France métropolitaine
6090200	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats - Union européenne
6090300	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats - Hors Union européenne
6226000	honoraires
658000	Charges diverses de gestion courante
7010100	Ventes de produits finis - France métropolitaine
7010200	Ventes de produits finis - Union européenne

7010300	Ventes de produits finis - Hors Union européenne
7060100	Prestations de services - France métropolitaine
7060200	Prestations de services - Union européenne
7060300	Prestations de services - Hors Union européenne
7090100	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise - France métropolitaine
7090200	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise - Union européenne
7090300	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise - Hors Union européenne

Annexe 5 : Imprimé CA3 à compléter sur le sujet

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0979	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	6A	Ventes à distance taxables dans l'État membre d'arrivée	0047
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045	06	Livraisons intracommunautaires	0034
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	0031	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07	Achats en franchise	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036	7B	Régularisations (important : cf. notice)	0039
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER					
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due		
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20%	0207			
09	Taux réduit 5,5%	0105			
9B	Taux réduit 10%	0151			
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5%	0201			
11	Taux réduit 2,1%	0100			
12				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Ancien taux	0900			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0500		
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0602		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1% sont déclarées sur l'annexe 3310 A. </div>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		
		7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation	0046	
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	
TVA DÉDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations		0703		
20	Autres biens et services		0702		
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])		0059		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001		
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0603		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent <input type="text"/> %	23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		
		24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujétiis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709	
CRÉDIT		TAXE À PAYER			
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)	
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)	9991
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)	8003	32	Total à payer (lignes 28 + 29 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	
(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)					
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de

c) Exercice 3 : (2 points)

La société R est une société dont une partie de l'activité est réalisée avec la Région Ile de France

Le 12 juin N, l'entreprise R reçoit une notification de la région IdF qu'elle va recevoir une subvention de 400 000 € (non assujettie à la TVA) pour financer partiellement l'achat d'une machine-outil.

Le 1^{er} juillet, la machine-outil est achetée 600 000 € hors taxes (TVA au taux normal) à la société anonyme T, facture n°51253 à payer pour le 31 août N.

Le matériel est mis en service le jour même.

La subvention est versée le 8 août par virement bancaire.

La facture n° 51253 de la société T est réglée le 31 août par virement bancaire.

L'entreprise R décide à l'inventaire du 31 décembre N d'amortir la machine-outil sur cinq ans, selon le système linéaire.

Le 15 mars N+3, la machine-outil est cédée pour un montant de 150 000 € HT.

- 1) Etablir le plan d'amortissement de la machine-outil
- 2) Enregistrer les opérations de l'exercice N au journal de l'entreprise R
- 3) Comptabiliser les opérations de l'exercice N+3

2. Cas pratique : (7 points)

Affecté au sein du service comptabilité générale de l'Agence comptable, votre responsable vous charge du suivi et de l'apurement des comptes d'attente 47138 et 47185.

Il vous est demandé d'analyser les états de développement des soldes de ces comptes et d'établir au vu de la réglementation en vigueur, une fiche de procédure à destination des gestionnaires financiers du service comptabilité générale, indiquant les modalités de traitement et d'apurement de ces comptes.

Au vu des états de développement des soldes présentés en annexe 6, quel outil de suivi de ces comptes pourriez-vous proposer ?

Annexe 6 : Etats de développement des soldes des comptes 47138 et 47185 issus du système d'information financière.

Annexe 7 : Extraits de l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-17-0003 du 20/01/2017 relative aux comptes 47138, 47185 et 4664

Annexe 8 : Décision 4857 du 3 juin 2012 relative aux modalités d'apurement des excédents de versement constatés dans les écritures de l'agent comptable d'Inria

Annexe 6 : Etats de développement des soldes des comptes 47138 et 47185 au 11 septembre 2017.

INRIA Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique										Exercice : 2017	
ETAT DE SOLDE DE COMPTE										Date du : 31/12/2005	
Compte : 47138 Divers - Autres recettes										Au : 11/09/2017	
Date de validité	Document / Ligne	Libellé	Pièce budgétaire	Nom	Tiers	Site de fact. Client	Montant	Crédit	Debit	Montant	
				Bilan d'entrées d'exercice :							
				Opération de l'exercice :							
				Solde du compte en fin :							
15/05/2013		ENC: MENESR DEC2015 ADCE 4000562387		MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de						1 361 605,51	
25/08/2014		ENC: CNRS1PEFS REVERST R23/12		CNRS						7 420,00	
25/07/2015		ENC: GIP RENATER Remb. JRES R27/12		GIP RENATER						1 668,00	
30/01/2016		ENC: NOKIA-BQ024Q/FR/ALLUA		NOKIA CORPORATION						59 289,52	
04/04/2016		ENC: VIR TRINITY CENDARI A6655		COMMISSION EUROPEENNE						100 778,96	
11/05/2016		ENC: MISSISSIPPI'S UNIV ALLOC11238		MISSISSIPPI STATE UNIVERSITY						13 968,98	
27/01/2017		ENC: A644 EUROP COM 291562		COMMISSION EUROPEENNE						152 954,41	
15/04/2017		ENC: CASTELLUCCIA OR88EN COURS 07-OD-MD1611 CHQ CE 38		Tiers Non Trouvé						425,01	
28/06/2017		ENC: VIR SINTEF ALLOC 11447		SINTEF						9 652,21	
29/08/2017		ENC: VIR SOLDE CONTRAT A6669		CDC (Caisse des dépôts et consignations)						40 774,48	
01/07/2017		ENC: VIR AFD PROJET STIC AMSUD		MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEV. INTER						3 000,00	
10/07/2017		ENC: BPIO-WENDELINIA-REL 07/07		BPIFRANCE FINANCEMENT SA						82 468,70	
13/07/2017		ENC: CEE-A-9576-F07-9876-1+2		COMMISSION EUROPEENNE						224 085,28	
18/07/2017		ENC: A8080 UNIVERSIT TSKLINIKU		COMMISSION EUROPEENNE						44 865,49	
20/07/2017		ENC: A11176 FONDATION ARC		FONDATION ARC						12 133,85	
21/07/2017		ENC: FIPHP REL 20/07		EPLATEFORME FIPHP (Fonds pour l'insertion des Pe						1 500,58	
31/07/2017		ENC: VIR THALES P2 ALLOC 8301		COMMISSION EUROPEENNE						124 794,95	
01/08/2017		ENC: VIR ANR ALLOC 8338		ANR						41 517,00	
16/08/2017		ENC: REG NORD SOLDE DLB13.2135 R14/		REGION NORD PAS DE CALAIS						41 231,32	
16/08/2017		ENC: FIPHP REL1408		EPLATEFORME FIPHP (Fonds pour l'insertion des Pe						2 000,00	
18/08/2017		ENC: BPI FRANCE 1779814 R17/08		BPIFRANCE FINANCEMENT SA						103 500,00	
21/08/2017		ENC: EIT DIGITAL VZW A11488 Q1+2 17		COMMISSION EUROPEENNE						338 213,03	
22/08/2017		ENC: A10283 EIT DIGITAL VZW SOLDE		COMMISSION EUROPEENNE						573 025,83	
28/08/2017		ENC: CNRS DR11 RVST AMIES R25/08		CNRS						6 360,00	
30/08/2017		ENC: EIT DIGITAL VZW018 FINAL P F29		COMMISSION EUROPEENNE						19 186,55	
31/08/2017		ENC: SUD CONGRES JOURNEES C2 R30/08		SUD CONGRES CONSEIL						24 331,48	
05/09/2017		ENC: A8381 UNIV DEGLI ACANTO		COMMISSION EUROPEENNE						114 357,96	
07/09/2017		ENC: MESRI AURA P1 ADCE 4000469115		MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de						247 500,00	
08/09/2017		ENC: ANR 04-8211-5		ANR						31 248,22	
08/09/2017		ENC: VIR SAMSUNG ELECTRONICS.		SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD						213 054,00	
				Total général du compte 47138 :						2 651 971,41	
				Solde général du compte 47138 :						2 651 971,41	

ETAT DE SOLDE DE COMPTE

Exercice : 2017

Édité le : 11/09/2017

Date de validité	Document / Ligne	Libellé	Pièce budgétaire	Tiers		Montant	
				Nom	Site de fact. Client	Débit	Crédit
Compte : 47185 Divers - Recettes à classer sans renseignement						Date du : 31/12/2005	
INRIA2						Au : 11/09/2017	
Bilan d'entrée d'exercice :				2017		442 921,25	
Opération de l'exercice :				2017		8 245 895,40	
Solde du compte en fin :				2017		876 351,56	
23/03/2013	9305/1	19837 ENC: REL 17/03 INTEL CORP CRS EFT		Tiers Non Trouvé		4 489,15	
10/05/2013	9988/1	20089 ENC: MINIST INTER CONV RESTAURATION		Tiers Non Trouvé		288,25	
17/05/2014	10143/1	20150 ENC: VIR SILICOM V RFB...500099370		Tiers Non Trouvé		58 198,90	
04/07/2014	10783/1	20304 ENC: VIR EUROMECH COLL. FIRST INSTA		Tiers Non Trouvé		1 500,00	
09/09/2015	11650/1	20541 ENC: STE FRANC BIOPHYSI SUBV ALGOSB		Tiers Non Trouvé		400	
04/10/2015	12173/1	20665 ENC: VIR INSA ROUEN JFSMA SIMONIN O		Tiers Non Trouvé		490	
06/10/2016	12213/1	20673 ENC: VIR CNRS 03-16 DMFS1-003564		Tiers Non Trouvé		33	
19/10/2016	12479/1	20714 ENC: VIR REG NORD FC ACPTÉ INVEST		Tiers Non Trouvé		212,65	
25/11/2016	13178/1	20821 ENC: ASS ESPOIR CHARCOT OPEN VIBE		Tiers Non Trouvé		2 000,00	
30/11/2016	13231/1	20848 ENC: CNRS JA ANR MOCHA		Tiers Non Trouvé		5 300,00	
29/12/2016	14137/1	21194 ENC: INV/VA2100014875 DDFIP38 R28/		Tiers Non Trouvé		2 133,33	
30/01/2017	14294/1	6590 ENC: BULL SAS-RELEVE 27.01.2017		Tiers Non Trouvé		371 443,13	
06/03/2017	14618/1	21394 ENC: VIR BPIFRANCE 1657913		Tiers Non Trouvé		28 574,00	
22/03/2017	14835/1	21470 ENC: VIR UNIVER DUISB 0000080129		Tiers Non Trouvé		801,51	
10/05/2017	15271/1	21617 ENC: COURIR POUR LES AUTRES DON R9/		Tiers Non Trouvé		15 150,00	
14/06/2017	15641/1	21722 ENC: BPIFRANCE 1729688 R13/06		Tiers Non Trouvé		242 346,68	
14/06/2017	15654/1	21711 ENC: CNRS DR01 REVRSMIT R12/06		Tiers Non Trouvé		900	
20/06/2017	15738/1	21740 ENC: TG10 MEDITES PHASE 1		Tiers Non Trouvé		6 249,29	
21/06/2017	15753/1	6858 ENC: UNDERTA1770000784 ENIAC2		Tiers Non Trouvé		11 270,35	
21/06/2017	15770/1	21748 ENC: AFD-PROJET STIC AMSUD		Tiers Non Trouvé		1 700,00	
06/07/2017	15968/1	6875 ENC: VIR 216775/02 INTEL NETWORK		Tiers Non Trouvé		17 847,58	
30/08/2017	16883/1	6706 ENC: Forschungszentrum Ju DEEP-ER		Tiers Non Trouvé		75 364,90	
31/08/2017	16893/1	21939 ENC: DCM075 MINEF MV R30/8		Tiers Non Trouvé		26 880,84	
08/09/2017	16828/1	21953 ENC: CNRS - DR16 - 9/10193		Tiers Non Trouvé		3 000,00	
Total général du compte 47185 :				2017		876 351,56	
Solde général du compte 47185 :				2017		876 351,56	

Annexe 7 : Extraits de l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-17-0003 du 20/01/2017 relative aux comptes 47138, 47185 et 4664

COMPTE 466. AUTRES COMPTES CRÉDITEURS

Sont comptabilisées à ce compte, les opérations présentant un solde normalement créditeur effectuées par l'organisme avec des tiers lorsqu'elles ne peuvent pas être comptabilisées à un autre compte de la classe 4.

COMPTE 4664. EXCÉDENTS DE VERSEMENT À REMBOURSER

Technique comptable

Sommes à rembourser aux tiers

Débit compte de tiers ou de disponibilités intéressé

Crédit 4664. Excédents de versement à rembourser

Sommes remboursées ou compensées avec d'autres créances de l'établissement

Débit 4664. Excédents de versement à rembourser

Crédit compte de tiers ou de disponibilités intéressé

Annulation d'excédents des exercices antérieurs (notamment atteints par la prescription)

Débit 4664. Excédents de versement à rembourser

Crédit 7588. Divers autres produits – Autres

COMPTE 471 - RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER

Ce compte est utilisé afin de comptabiliser les recettes transmises par les comptables supérieurs (CBCM et DR/DDFiP) ou secondaires (postes comptables du réseau DGFIP) aux organismes.

COMPTE 4713 – RECETTES PERÇUES AVANT ÉMISSION DE TITRES

Le compte 4713 retrace l'encaissement des recettes au comptant par l'organisme. Le comptable ne dispose pas des informations suffisantes, ni d'un titre de recette pour imputer l'encaissement lorsqu'il le reçoit. De ce fait, l'encaissement est comptabilisé sur un compte d'imputation provisoire.

L'agent comptable doit établir une liste des droits perçus afin de demander à l'ordonnateur l'émission des titres de recettes correspondants en régularisation des opérations enregistrées au compte 4713. L'émission des titres de recettes doit intervenir dans les meilleurs délais et en tout état de cause selon une périodicité au minimum mensuelle. Une fois le titre de recette comptabilisé par le comptable, il est rapproché au sein du système d'information de l'encaissement afin d'abonder les crédits budgétaires.

Technique comptable

Comptabilisation de la recette au comptant

Débit compte de disponibilités

Crédit 4713 « Recettes perçues avant émission de titres »

Prise en charge par le comptable des émissions des titres de recettes

Débit 4111 « Clients - Ventes de biens ou de prestations de services »

Crédit compte de produits par nature intéressé

Apurement du compte d'imputation provisoire et rapprochement de l'encaissement et du titre de recettes

Débit 4713 « Recettes perçues avant émission de titres »

Crédit 4111 « Clients - Ventes de biens ou de prestations de services »

COMPTE 4718 – AUTRES RECETTES À CLASSER

Le compte 4718 retrace les versements n'ayant pas pu être imputés à un titre de recette. Il appartient à l'agent comptable de réaliser toutes les diligences nécessaires à l'identification de la créance afin de pouvoir imputer cette somme dans les plus brefs délais.

Toute opération imputée au 4718 doit être rapidement soldée pour être imputée à un compte définitif dans les meilleurs délais possibles.

Technique comptable

Comptabilisation des encaissements

Débit compte de disponibilités

Crédit 4718 « Autres recettes à classer »

Imputation définitive de la recette

Débit 4718 « Autres recettes à classer »

Crédit compte d'imputation définitive,

ou

Crédit 4664 « Excédents de versement à rembourser », pour les sommes à rembourser

Annexe 8 : Décision 4857 du 3 juin 2012 relative aux modalités d'apurement des excédents de versement constatés dans les écritures de l'agent comptable d'Inria

DECISION N° 4857
relative aux modalités d'apurement
des excédents de versement constatés dans les écritures
de l'agent comptable de l'INRIA

Le président de l'institut national de recherche en informatique et en automatique(INRIA),

Vu le décret n° 85-831 du 02 août 1985 portant organisation et fonctionnement de l'INRIA

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

DECIDE :

Article 1 : afin de procéder à l'apurement des excédents de versement constatés dans les écritures de l'agent comptable de l'INRIA, les modalités ci-après sont retenues :

1.1 Excédent inférieur à 0.76 €

Non remboursé.

Recette pour l'établissement au vu d'une liste établie chaque mois par le comptable.

1.2 Excédent dont le montant est compris entre 0.76 € et 8 €

Apurement comptable dans un délai de 3 mois.

Recette pour l'établissement au vu d'une liste établie par le comptable.

1.3 Excédent dont le montant est compris entre 8 € et 76 €

Apurement comptable dans un délai de 1 an.

Recette pour l'établissement au vu d'une liste établie par le comptable.

1.4 Excédent dont le montant est compris entre 76 € et 762 €

Apurement comptable dans un délai de 2 ans.

Recette pour l'établissement au vu d'une liste établie par le comptable.

1.5 Excédent supérieur à 762 €

Prescription quadricennale.

Article 2 : Lorsqu'un bénéficiaire d'excédents de versements formule une réclamation tendant à obtenir la restitution de sommes comprises entre 0.76 € et 762 €, ayant fait l'objet d'un titre de recette, celles-ci doivent lui être immédiatement remboursées selon la procédure prévue pour la restitution de sommes indûment perçues.

Article 3 : Pour les réclamations portant sur des sommes atteintes par la déchéance quadriennale, il sera fait application des dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

Le Directeur administratif et financier,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' with a vertical line extending downwards from its center.